

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation du renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien

Séance du 11 octobre 2022

Convocation du 5 octobre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sabine Ngo Mahob par M. Patrice Pattée,
M. Théophile Touny par Mme Annie Bach,
Mme Sakina Bohu par M. Philippe Tastes

Secrétaire de séance :

M. Numa Isnard

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 11 octobre 2022

OBJET : Approbation du renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010,

Vu la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

Vu le décret n° 2017-196 du 16 février 2017 relatif aux aides à l'achat ou à la location des véhicules peu polluants,

Vu sa délibération du 29 juin 2006 adoptant la contribution de la Ville à l'élaboration du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et affirmant, dans ce cadre la primauté de la question énergétique,

Vu sa délibération du 30 janvier 2020 décidant le renouvellement du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique,

Vu sa délibération du 8 octobre 2020, approuvant un dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien,

Vu ses délibérations du 17 décembre 2020 et 6 octobre 2021 approuvant un élargissement de la liste de la liste des accessoires à subventionner,

Vu sa délibération du 25 novembre 2021 approuvant le plan « Sceaux à vélo – 2022-2026 »,

Considérant le besoin du renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby ; 1 abstention : M. Numa Isnard)

DECIDE de renouveler le dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien.

APPROUVE le règlement d'attribution des aides correspondantes.

AUTORISE le maire à accorder des aides dans le cadre des dispositions de ce règlement.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

